

## Le mot du maire



**Chères Ménéuphiennes,  
Chers Ménéuphiens,**

Nous vivons une période délicate ponctuée de nombreux épisodes difficiles en lien avec la pandémie : fermeture sur deux périodes scolaires d'une classe, fermeture de la crèche communautaire, difficultés d'accueillir des enfants à l'accueil périscolaire, de nombreux tests pour les enfants (test PCR, puis test salivaire). J'en profite pour remercier l'équipe enseignante et les agents municipaux pour leur implication. Mais nous allons sortir de ce contexte tous ensemble et je l'espère retrouver toute la convivialité de notre beau village avec ses associations et ses bénévoles.

Nous avons, grâce au centre de vaccination que la Communauté de Communes a mis en place, permis de faire vacciner 116 personnes avec les professionnels de santé et les bénévoles qui ont su donner beaucoup de leur temps.

Continuez à vous faire vacciner : c'est ainsi que nous pourrons vaincre cette maladie ; la vaccination est ouverte à toute personne de plus de 12 ans. Parlez-en autour de vous et essayez de convaincre les réfractaires, vos familles, vos amis. Continuez également de respecter et de faire respecter les gestes barrières.

Notre équipe est en place et œuvre sur beaucoup de projets avec certains habitants qui donnent de leur temps pour nous accompagner avec leurs compétences.

Le projet des logements au-dessus de l'épicerie est pratiquement finalisé et les travaux devraient commencer cette fin d'année. La commune est entrée dans le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée, c'est un projet évolutif. Le dossier du PLU avance tout comme l'actualisation des adresses des habitations (Numérué).

Nous avons encore eu quelques dégradations. Les adolescents et leurs parents ont été conviés à un petit cours de civisme et un rappel à la loi avec le Major Dissard. Toujours pour le civisme, nous avons mis à disposition des sacs Toutounet, veuillez les utiliser et ne pas laisser divaguer vos chiens.

Notre maison de santé est opérationnelle depuis maintenant un an avec des professionnels compétents : c'est un service appréciable qui renforce l'attractivité de notre commune.

Je profite de ces quelques mots pour vous exprimer mon espoir dans l'avenir et vous souhaiter de bonnes vacances.

**Jean-Guy CHÉRION**

## Infos pratiques

**Mairie** Tel : 04.70.43.92.28 Fax : 04.70.43.78.21  
Mail : mairie@st-menoux.fr Site : www.saint-menoux.net

**Horaires d'ouverture** : Tous les jours de 9h à 12h  
et les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h  
**Permanences maire ou adjoint(e)** : Les samedis de 11h à 12h

**Assistante sociale** Sur rendez-vous au 04.70.67.03.04  
**Permanences juridiques** Sur rendez-vous, les premiers mercredis  
du mois de 9h à 10h en mairie avec Mme VOITURIN  
**Permanences France Services** Sur rendez-vous, les 1er et 3e ven-  
dredis du mois de 9h à 12h au 04.70.47.37.76 ou 07.61.29.66.97

**École publique – Direction** : 04.70.43.97.26

**Accueil de loisirs – Garderie** Tel : 04.70.48.03.01

**Crèche communautaire La Courte Échelle** : 04.70.43.98.16  
7 Rue des Essanyiers - SAINT-MENOUX

**Communauté de Communes**

**Accueil Bourbon** - 1 place de l'Hôtel de ville - 04.70.67.11.89  
**Maison de Services au public du Montet**  
1 place du 8 mai - 04.70.47.37.76  
Site : www.cc-bocage-bourbonnais.com

**N'hésitez pas à consulter notre site internet et les panneaux d'affichage de la Mairie où ces infos sont actualisées régulièrement, ou à télécharger l'application ComMaVille disponible sur App Store et Play Store.**

# La commune révisé son PLU

Le Conseil Municipal a décidé d'engager la révision générale du PLU par délibération en date du 9 Septembre 2020.

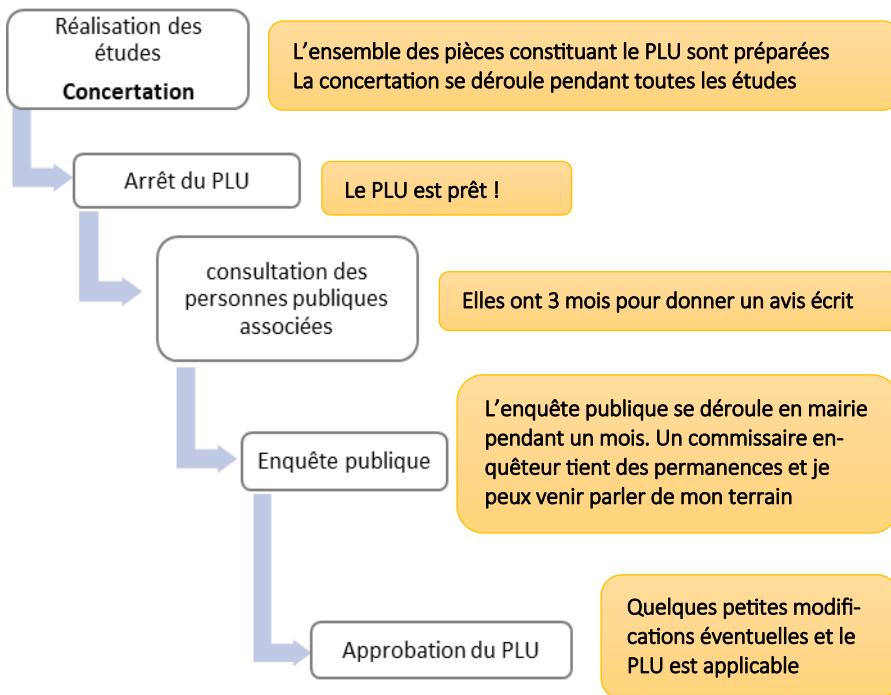
Un bureau d'études a été missionné pour accompagner la commune dans cette démarche commencée en mars 2021 et se poursuivant jusque fin 2022.

## Un Plan Local d'Urbanisme, c'est quoi et ça s'élabore comment ?

Il fixe les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'il permet de définir la **vocation des différentes parties du territoire** et de **délivrer les autorisations d'urbanisme** nécessaires à certaines constructions ou travaux.

La commission, composée d'élus municipaux, élabore le PLU.

Les personnes publiques associées (Etat, Chambre d'Agriculture, Département,...) accompagnent la commission dans la réalisation des études et s'assurent du respect de la réglementation.



## Comment je m'informe et donne mon avis sur le projet ?

Je trouve l'information en mairie et sur le site internet. Par exemple certaines pièces du PLU pourront être consultées lorsqu'elles seront finalisées : le diagnostic du territoire, le PADD notamment.

Un cahier de concertation est également disponible en mairie pour y noter vos remarques.

Des réunions publiques seront organisées, auxquelles vous pourrez participer. Vous serez tenus informés des dates, à l'avance.

## Les différentes pièces du PLU

### 1 - Le rapport de présentation

Il comprend un diagnostic du territoire abordant toutes les thématiques (démographie, habitat, économie, services et équipements, paysage, etc...)

### 2 - Le projet d'aménagement et de développement durables [PADD]

Véritable projet de développement pour la prochaine décennie, il définit les orientations de développement retenues.



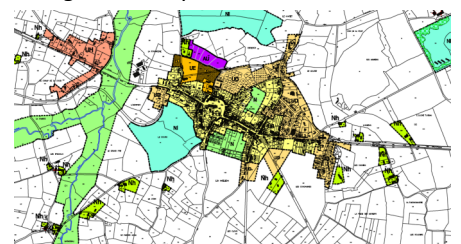
### 3 - Les orientations d'aménagement et de programmation

Ces schémas d'aménagement permettent de préciser les conditions d'urbanisation ou de développement de certains secteurs.



### 4- Le zonage et le règlement

Un zonage couvre l'ensemble de la commune permettant de fixer, par secteurs, les règles d'occupation du sol.



## Inauguration de la place Iris RAQUIN



De son vrai nom Michèle RAQUIN, Iris est née le 25 octobre 1933 à Saint-Menoux et nous a quittés le 6 septembre 2016 à Nice à l'âge de 82 ans.

Cette artiste peintre a étudié à l'École Supérieure d'Arts de Clermont-Ferrand, puis s'est perfectionnée à Paris. Elle a été influencée par les œuvres de Léonard de Vinci et de Jean Cocteau. A partir de 1956, Iris RAQUIN a exposé dans de nombreux salons, dans l'Allier, à Paris, dans les Alpes Maritimes, au Japon, aux U.S.A...

Iris RAQUIN est toujours restée fidèle à son village natal et exposait régulièrement au mois d'août au Centre d'Animation Culturelle de Saint-Menoux.

C'est pourquoi la municipalité a tenu à honorer sa mémoire, avec l'accord de sa famille, en donnant son nom à la place du Centre d'Animation Culturelle.

L'inauguration aura lieu le 24 juillet 2021, en présence de la famille, des membres du Conseil Municipal, de notre Député Jean-Paul DUFREGNE et des anciens Maires de Saint-Menoux.

La commission fleurissement a naturellement eu l'idée de fleurir ce secteur avec des iris, et pour cela a lancé un appel aux dons de plants, qui a rencontré un vif succès et amorce une démarche participative en direction des habitants. De nombreux iris de couleur bleue ont été donnés; ils rappelleront la couleur de l'eau très présente dans ses tableaux.

Quelques iris de collection ont également été achetés au marché de Saint-Menoux ; leurs couleurs mêlées aux bleus suggéreront certaines œuvres de l'artiste.

## Concours des villages fleuris



Depuis 1998, Saint-Menoux participe à cette opération et accueillera un jury mi-juillet. Le dernier passage était en 2016. Au fil du temps, les critères ont évolué : cette opération concerne aussi bien les habitants, les structures d'accueil, les associations, que la municipalité. Les actions participatives, la gestion des ressources en eau et la mise en valeur du village (et de la campagne) seront particulièrement observés.

Notre intérêt pour cette démarche est principalement d'améliorer le cadre de vie et de favoriser la participation des habitants au bien-être de tous, et surtout de prendre plaisir à entretenir et embellir les lieux.

## Accueil de loisirs « La Courte Échelle »

Pendant les vacances de février, 35 enfants ont été inscrits, dont 26 en moyenne ont participé au thème de l'hiver : travaux manuels, cuisine et kart à pédale étaient au programme.

Pour les vacances de printemps, 12 enfants dont les parents n'avaient pas la possibilité de télé-travailler ont été accueillis prioritairement. Ils sont allés faire une balade aux Coqueteaux à Montilly, au bord de l'Allier, et une peinture représentant le printemps a été réalisée sur une cabane de jeux. Les autres faces seront peintes également, afin de représenter les quatre saisons.

En période scolaire l'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 9 h à 17h et les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h à 9h et de 16h30 à 19h.

Pendant l'été, il sera ouvert du 7 au 30 juillet puis les 30, 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre. Les thèmes seront : les détectives, les poissons et les étoiles. Pour les 9 – 13 ans, une semaine en Ardèche (à Jarzac) est prévue avec le Centre Social

« L'ESCALE » de Souvigny.



## Saint-Menoux récompensé pour son engagement associatif et sportif

Le samedi 5 juin, une délégation ménulphienne s'est rendue à Vourles (69) afin de recevoir le prix 2020 de la commune la plus sportive de moins de 5000 habitants de la région AURA.

Cette récompense a été décernée par la Fédération des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. **Bravo à tous pour votre dynamisme.**





## Travaux d'entretien

Des travaux de rénovation ont été réalisés sur le pignon de l'école et sur une partie des murs annexes.

L'entretien du bardage du CAC est terminé et les portes extérieures côté cuisine ont été changées.



## Projets d'équipement

Pour l'école, du matériel informatique va être acheté : 10 PC, 10 Tablettes et 2 vidéoprojecteurs. Ces équipements seront financés à hauteur de 70% par des subventions.

Pour la cantine c'est une cellule de refroidissement rapide à 5 niveaux et une armoire de désinfection pour 12 couteaux qui seront mises en place (financées à 100% sous réserve des fonds disponibles).

## Regard sur les finances

### Le compte administratif communal 2020

C'est le document qui présente les résultats financiers de l'exercice écoulé et qui sert de référence pour préparer le budget de l'année en cours.

Excédent Reporté 2020 : 230 461 €

Excédent réel de fonctionnement 2020 : 137 299 €

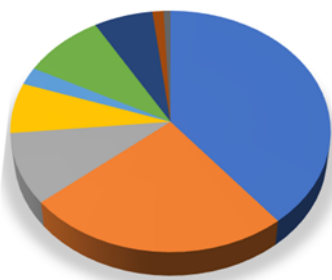
Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 884 360 €

Résultat de Fonctionnement 2020 : 367 760 €

Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 1 021 659 €

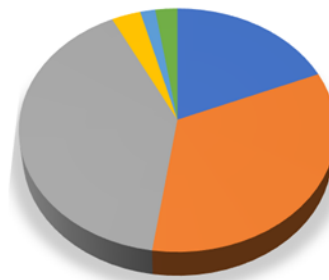
L'excédent de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) participe au financement des investissements qui font l'objet d'un budget spécifique. C'est l'autofinancement de la commune.

#### Dépenses de fonctionnement



- Charges de personnel : 345 984 €
- Autres charges de gestion courante (voirie, Sivom etc..) : 219 519 €
- Achats (Énergie, fourniture etc...) : 84 232 €
- Services (Entretien, assurances, etc..) : 59 732 €
- Autres services (Télécommunications, transports, etc..) : 20 930 €
- Atténuations de produits : 79 285 €
- Opérations d'ordres : 56 861 €
- Charges financières et charges exceptionnelles : 10 829 €
- Impôts et taxes : 6 650 €

#### Recettes de fonctionnement



- Excédent de fonctionnement et produit exceptionnel : 230 461 €
- Dotations : 416 762 €
- Impôts et Taxes : 498 579 €
- Autres produits de gestion courante : 39 843 €
- Produits des services : 20 668 €
- Atténuations de charges et recettes d'ordres : 30 258 €

### Investissements 2020

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Déficit d'investissement reporté	27 142€	Excédent de fonctionnement capitalisé	79 142 €
Remboursement capital emprunt	49 000 €	Fonds de Compensation TVA	75 857 €
Subventions D'équipement versées	12 168 €	Divers	1 788 €
Achat Matériel	93 878 €	Subventions Département	29 033 €
Réfection de bâtiments	40 240 €	Subventions Etat	41 239€
Achat Grange du Couvent	51 657 €	SDE 03	1 382 €
Plateau sportif	34 574 €	Recettes d'ordres	56 861 €
Dépenses d'ordre	20 061 €		
<b>TOTAL</b>	<b>328 720 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>285 302 €</b>

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, soit 43 418 €, est financée grâce aux excédents réalisés par le budget de fonctionnement.

Le Compte Administratif de la maison de santé a vu des dépenses d'investissement de 382 892 € et des recettes d'investissement à 398 129 € comprenant la partie travaux et la partie fouilles archéologiques.

Au 31 décembre 2020, la dette globale de la commune s'élève à 684 773 € soit 618 € par habitant (moyenne strate 697 €).

## Budget communal 2021

C'est le document qui prévoit les dépenses et les recettes pour l'année en cours, il s'élève à 1 298 600 € en fonctionnement et à 686 665 € en investissement. Ce dernier comprend notamment la réalisation de 2 logements communaux pour 355 000 € TTC, la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Plan Délimité des Abords des Monuments Historiques pour 40 000 €, l'achèvement des travaux de l'école et la rénovation des bâtiments pour 73 000 €, ainsi que 81 000 € en matériel (achat d'un broyeur de haie, ordinateurs et tablettes pour l'école etc..).

## Taux d'imposition

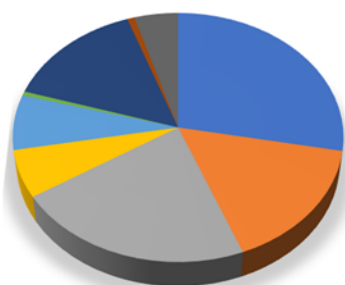
Suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales (les résidences secondaires ne sont pas prises en compte pour l'instant), la commune de Saint-Menoux récupère la part de la taxe foncière bâti qui approvisionnait le budget départemental ainsi qu'une surcompensation liée à un manque à récupérer.

Le Conseil Municipal vote pour cette année une hausse des taux de la taxe foncière (bâti et non bâti) de 1% soit un produit en hausse de 3 321 € ce qui porte le produit des taxes à 334 713 €. La dernière hausse des taux remontait à 2015.

	Taux Commune 2021	Taux Moyens 2020 strate		Produit attendu 2020
		Département	National	
Taxe Foncière Bâti	38.32 %	41.96 %	44.49 %	298 015 €
Taxe Foncière Non Bâti	30.13 %	36.03 %	49.79 %	36 698 €

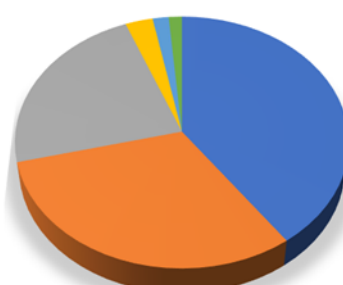
## Fonctionnement 2020

### Dépenses de fonctionnement



- Charges de personnel : 363 650€
- Autres charges de gestion courante (voirie, SIVOM,...) : 208 681€
- Achats (Énergie, fournitures, ...) : 284 436 €
- Atténuations de produits : 79 637 €
- Services et autres services (Entretien, assurances, telecom, transport...) : 93 000€
- Impôts et taxes : 7 000 €
- Opérations d'ordre : 192 196 €
- Charges financières et charges exceptionnelles : 10 000 €
- Dépenses imprévues : 60 000 €

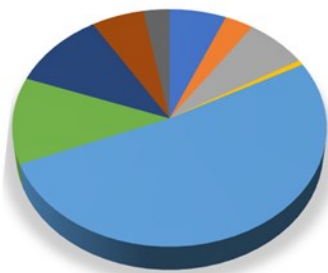
### Recettes de fonctionnement



- Impôts et taxes : 520 168 €
- Dotations : 403 690 €
- Excédent de fonctionnement et produit exceptionnel : 287 842 €
- Autres produits de gestion courante : 37 500 €
- Produits des services : 13 900 €
- Atténuations de charges (remboursement sur salaire) : 18 000 €

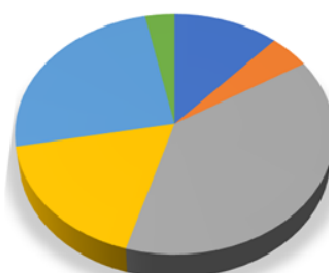
## Investissement 2021

### Dépenses d'investissement



- Déficit d'investissement reporté: 43 419€
- Dépenses imprévues : 21 793 €
- remboursement emprunts : 47 953 €
- Subvention d'équipement versé : 4 500 €
- Logements communaux : 355 000 €
- Matériel Mobilier : 81 000 €
- Réfection bâtiments : 73 000 €
- Plan Local d'urbanisme : 40 000 €
- Acquisition terrain : 20 000 €

### Recettes d'investissement



- Excédent de fonctionnement capitalisé : 79 919 €
- FCTVA : 31 000 €
- Subventions : 263 550 €
- Emprunts : 120 000 €
- Fonds propres : 170 000 €
- Recettes d'ordre : 22 196 €

## Mme Lucienne FAVRE doyenne des ménulphiens



Mme Lucienne FAVRE, est née à Agonges où elle a passé toute son enfance. Après la guerre elle rejoint sa sœur aînée à Lyon. Ses activités professionnelles se sont déroulées essentiellement au sein d'un grand groupe de l'électroménager en région lyonnaise. Puis en 1946, elle épouse Arsène Favre à Agonges. De cette union sont nés un fils, quatre petits-fils, un arrière-petit-fils et une arrière-petite-fille. En 1983, à la retraite, le couple s'est installé au lotissement des Plantes à Saint-Menoux où elle demeure toujours. La doyenne des ménulphiens a fêté son 100<sup>ème</sup> anniversaire le 3 mai 2021. Pour cette occasion, à l'initiative de la municipalité, M. Le Maire Jean-Guy CHERION, accompagné de Mme Michèle MAYET du CCAS, ainsi que de Micheline DORIAT Présidente du Club des aînés ruraux Générations Mouvement, lui ont remis de jolis bouquets de fleurs, lors d'une agréable cérémonie tenue à son domicile.

## CCAS

En 2020, les membres du CCAS ont été dans l'obligation d'annuler le traditionnel repas, organisé en novembre de chaque année, du fait de l'épidémie de COVID 19.

Il a alors été décidé de faire bénéficier les habitants de plus de 65 ans d'un bon d'achat d'une valeur de 15.00€ à valoir chez les commerçants et artisans locaux. Ce dernier leur a été adressé en décembre 2020, accompagné d'une carte réalisée par les enfants du Centre de Loisirs, avec l'aide de son directeur M. David COURCEL.

Les bénéficiaires, au nombre de 260, avaient jusqu'au 31 mars 2021 pour les utiliser.

228 bons ont été recueillis par les commerçants et les artisans. Ce fut un vrai succès.

9 personnes ressortissantes de la commune et vivant actuellement en maison de retraite ou E.H.P.A.D., ont bénéficié quant à elles, d'un colis d'une même valeur confectionné exclusivement avec les produits provenant du Panier Sympa.

Ces initiatives ont été très appréciées des attributaires.

Pour 2021, en fonction des nouvelles directives gouvernementales, le CCAS ne peut se prononcer sur l'organisation d'un éventuel repas.

Mais nous espérons tous avoir la possibilité de nous réunir bientôt pour le fabuleux déjeuner annuel.

## Un projet participatif original



Place de la Mairie



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), épaulé par quelques anciens ménulphiens, a entrepris un travail de reconstitution de ce qu'était la vie économique et sociale de Saint-Menoux dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale (commerces, artisanats, entreprises, écoles, etc...). Ce travail s'élabore à partir de souvenirs, de photos et témoignages personnels, de cartes postales ou de toutes autres sources d'information.

Le CCAS recherche donc tout document et témoignage pouvant enrichir ce projet (à déposer en mairie en laissant ses coordonnées ; tous ces documents vous seront bien sûr rendus).

Le résultat de ces travaux fera l'objet d'une présentation – exposition publique à venir.

**Contacts : Mme CIVET Claire 04 70 43 97 58**

**M. DUPONT Michel 04 70 43 95 72**



Place du Calvaire



# De nouveaux services à Saint-Menoux

## La fibre arrive à Saint-Menoux

Suite aux travaux de la fibre du 2e semestre 2020 et du 1er semestre 2021, les premières offres commerciales sont arrivées sur la commune.

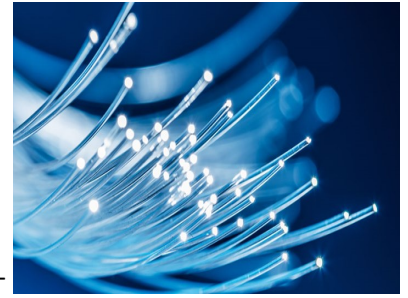
Les premiers secteurs concernés ont été :

Dans le bourg : Le Clos des Ouches, la Place de la Croix, l'Impasse du Couvent, le Chemin des Vignes, le Clos des Vignes, l'Impasse de la Poste, le Rouetton.

A la campagne : La Belette, Champcou, La Forêt, Joux.

Cette opération s'achèvera prochainement par des travaux route d'Agonges, rue Ducarrouge et au lotissement des Plantes. A terme, l'ensemble de la commune devrait être couverte.

Vous êtes susceptibles d'être démarchés par les différents opérateurs.



## Les installations

- **Madame Méline LOUSSE**, à « l'Ome », propose aux professionnels des travaux de **secrétariat** et de **tâches administratives** (saisie de devis, de facturation, de courriers, pointage de comptes avec justificatifs...) mais aussi la mise en forme de rapports et le suivi de dossiers, sur site ou à son domicile.

Contact : 06 75 82 27 97 [melaine.lousse@gmail.com](mailto:melaine.lousse@gmail.com)

- **Monsieur Mickaël SERREAU**, à « Champcou », réalise des **travaux forestiers** (abattage d'arbres, abattage par câblage, élagage, débardage de grumes).

Contact : 06 76 40 71 38 [mickael-serreau@orange.fr](mailto:mickael-serreau@orange.fr)

- **Madame Nuccia FRIBAUT** propose un hébergement de qualité dans son **gîte** de « la Tuilerie des Garandons », à l'orée de la forêt de Bagnolet.

Contact : 06 34 35 02 50 [tuileriedesgarandons@gmail.com](mailto:tuileriedesgarandons@gmail.com)

- **Monsieur Lionel FÉTRÉ**, à « Roussat », réalise toute prestation de **jardinage** et de **bricolage** et est éligible au crédit d'impôt.

Contact : 06 63 86 22 96 [fetre.lionel@hotmail.fr](mailto:fetre.lionel@hotmail.fr) <http://fetrelionel.wixsite.com/website>

- **Monsieur Michel LEMOINE**, à « Clusors », récolte et commercialise du **miel** produit par ses ruches situées exclusivement dans le Bocage Bourbonnais. Il confectionne également des bonbons, nougats, pâtes de fruits et autres friandises à base de miel.

Contact : 07 68 13 73 48 [lemoine.michel11@gmail.com](mailto:lemoine.michel11@gmail.com)

- **Monsieur Mark DELLA NEGRA**, à « la ferme de la Mhotte », a repris **la bière de la Motte Juillet** (entreprise créée en 2001 à TREBAN). Il a transféré le siège social à Saint-Menoux où il va prochainement réaliser la fabrication.

Contact : 06 86 72 11 59 [brasseriedelamhotte@gmail.com](mailto:brasseriedelamhotte@gmail.com)

## Chemins de randonnée

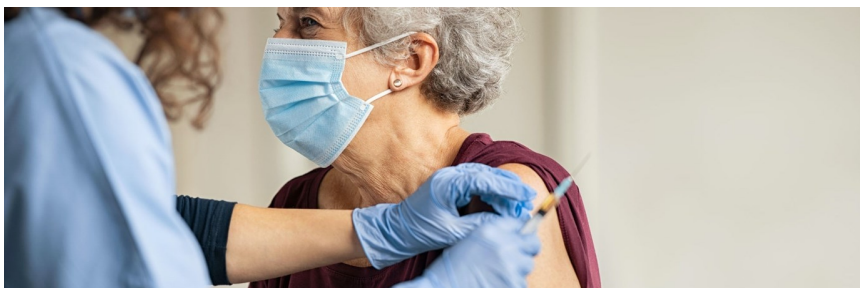


De plus en plus de personnes apprécient la marche sur nos chemins ruraux. L'office de tourisme du Bocage Bourbonnais et la Communauté de Communes, ainsi que le Département, souhaitent accompagner cet engouement et promouvoir ce patrimoine exceptionnel à travers le **Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**. Les élus municipaux ainsi que certains habitants sont associés à ces réflexions et travaillent à l'élaboration de nouveaux circuits à partir d'un classement de chemins déjà praticables et entretenus, sur le domaine de la commune.

Une réflexion de plus long terme est également menée pour la réouverture de certains chemins, en tenant compte des différents usages possibles (piétons, VTT, agriculteurs...) dans le respect des intérêts de chacun. Un inventaire des différentes possibilités est en cours de réalisation, afin de sécuriser certains parcours (évitement de la RD 953) et de favoriser les chemins non goudronnés dans les circuits pédestres, notamment pour matérialiser la communication de circuits entre communes limitrophes.

## Centre de vaccination du Bocage Bourbonnais

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, en partenariat étroit avec les professionnels de santé du territoire, a créé un centre de vaccination dans les locaux de la Maison de Santé d'Ygrande. C'est une antenne du centre de vaccination de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Allier.



Depuis le jeudi 4 mars, les habitants du Bocage Bourbonnais disposent d'un lieu de vaccination installé dans la Maison de santé d'Ygrande, réaménagée pour l'occasion. Prioritaires, ce sont tout d'abord les plus de 75 ans et les personnes vulnérables qui se sont vues administrer le vaccin Pfizer; doucement des personnes de plus en plus jeunes peuvent y accéder.

Comment s'inscrire pour deux dates de rendez-vous (première injection et rappel) : soit sur la plateforme [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr), soit se rendre ou appeler la Mairie de sa commune. Aucun rendez-vous, ni inscription ne seront pris au centre de vaccination.

Le jour du rendez-vous vaccinal, chaque usager devra se présenter muni de sa carte vitale et de sa carte d'identité. Pour rappel, aucune vaccination ne sera possible en cas fièvre ou si la personne a contracté le coronavirus dans les 3 mois précédant l'injection.

Depuis l'ouverture, le centre de vaccination c'est :

Environ 1250 injections

+ de 600 personnes vaccinées (1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> injection)

+ de 20 professionnels de santé et bénévoles mobilisés 4 demi-journées par semaine

Un centre de vaccination fixe sur Ygrande

Un centre de vaccination itinérant s'est rendu à Châtel de Neuvre, Souvigny et Noyant d'Allier

## Crèches communautaires : ouverture des inscriptions



Les inscriptions pour les crèches de Bourbon l'Archambault et Saint-Menoux pour septembre prochain sont en cours.

Pour plus d'informations : n'hésitez pas à contacter Mathilde RIGAL, coordinatrice pôle petite enfance au 07 64 35 62 40.

## Le Fonds Région Unie : un dispositif de soutien aux acteurs économiques

En partenariat avec la Banque des Territoires et les collectivités territoriales et EPCI, la Région a créé en juin 2020 le Fonds Région Unie afin de soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Il est abondé par la Région, la Banque des Territoires et les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a contribué à ce fonds à hauteur de plus de 28 000 €. Si l'objet du fonds demeure inchangé, quelques modifications ont eu lieu depuis fin 2020 afin de s'adapter au mieux à la crise sanitaire :

- Sous forme d'avance remboursable d'un montant maximum de 30 000€ (contre 20 000€ auparavant) sur une période de 5 ans dont 2 ans en différé.
- Ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés (contre 9 salariés auparavant) et de façon exceptionnelle jusqu'à 50 salariés.

Les entreprises créées avant le 29 octobre 2020 sont éligibles

Pour les renseignements et modalités de dépôt de dossier : <https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/>



## France Services du Bocage Bourbonnais devient itinérante

Retrouvez les équipes de France Services en itinérance à Saint-Menoux, les vendredis 2 et 16 juillet puis tous les 1er et 3e vendredis de chaque mois.

Sur rendez-vous de 9h à 12h au 04.70.47.37.76 ou 07.61.29.66.97

A l'heure du numérique, l'accessibilité des services au public pour l'ensemble des citoyens est un enjeu majeur mais peut engendrer des difficultés pour bon nombre de personnes non-initiales à la pratique de ces outils.

Depuis janvier 2020, la mise en œuvre des premières « France Services », structures mutualisées d'accompagnement aux démarches administratives et services essentiels, permet d'accompagner de nombreux usagers dans la réalisation de nombreuses démarches : demandes de cartes grises, permis de conduire, actes administratifs divers (dossiers retraite, actualisation pôle emploi, ...), accès aux services CPAM, CARSAT en visioconférence.

Afin de renforcer l'action menée depuis plusieurs années par France Services sur Le Montet, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais vous propose dès le début de ce mois, des permanences en itinérance dans la majeure partie des communes de son territoire.

Grâce à l'obtention de sa labellisation « itinérance » en avril 2021, Gérald, Valérie et Laure, animateurs à « France Services », se déplacent dans de nombreuses mairies du Bocage Bourbonnais pour accompagner les habitants du territoire au plus près de leur domicile.

Les dates et lieux de permanences sont disponibles sur [www.cccb.fr](http://www.cccb.fr) dans la rubrique « agenda » ou par téléphone.



## L'Épicerie solidaire du Bocage Bourbonnais



**UN BESOIN, UN PROJET ?  
UNE DIFFICULTÉ FINANCIÈRE ?...**

**L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DU BOCAGE BOURBONNAIS  
EST LÀ POUR VOUS AIDER.**

**Le principe :** A l'Épicerie Solidaire, vous êtes accueilli-e-s sur une période déterminée, afin d'acheter tous vos produits du quotidien - alimentaire, hygiène, ménage - à :

**— 70% du prix du marché**

**En même temps, avec l'aide d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, vous vous organisez pour régler des factures impayées avec les économies dégagées - électricité, gaz, facture de réparation voiture, etc.**

**De plus, vous pourrez participer à des ateliers cuisine et autres animations !!**

**Livraison et transport possible.**

**N'hésitez pas à nous contacter au : 07 61 18 19 61  
ou au : 07 60 17 19 87**

**Notre point de vente et d'animation à Bourbon l'Archambault :**  
Rue Jean Macé- Le jeudi de 13h30 à 16h et  
le vendredi de 10h à 12h

### LE SAVIEZ-VOUS?

Au sein de l'Épicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais existe un **chantier d'insertion**.

Ainsi, chaque année une vingtaine de personnes éloignées de l'emploi, sont engagées en CDD d'insertion par l'Épicerie Solidaire sur des postes d'**employé-e-s de libre service, d'hôtesse de caisse, ou de petit secrétariat / animation**.

Dans ce cadre, ces personnes vérifient et exercent leurs aptitudes professionnelles et bénéficient d'un suivi renforcé.

Elles effectuent en outre des stages dans d'autres entreprises afin d'accéder à un emploi durable.

**Vous êtes intéressé-e-s?**

**Sous réserve d'éligibilité,  
contactez le : 07 61 18 19 61**

## Le SICTOM lance une étude d'optimisation de la collecte des ordures ménagères

A la fin du premier semestre 2021, un bureau d'études sera missionné pour établir un diagnostic du service de ramassage existant et proposer des pistes d'évolution et d'optimisation, c'est-à-dire faire coïncider le service public rendu avec le respect de l'environnement, la maîtrise de coûts et la réglementation en vigueur qui ne cesse d'évoluer. En 2024, les biodéchets (déchets de cuisine et de jardin) devront être triés à la source, c'est-à-dire à la maison, au travail etc. pour ne plus être incinérés. Cette étude donnera au SICTOM la meilleure voie à suivre.



## La prise en charge financière d'une partie du prix d'achat des couches jetables par le SICTOM Nord-Allier

www.sictomnordallier.fr



On en remet une couche  
le lavable, c'est durable ! 

60 €  
d'aide à l'achat

Aide limitée à 100 €  
par enfant

Laureline,  
en couches  
lavables  
depuis sa  
naissance



+ SAINES  
SANS produits chimiques



+ ÉCOLOGIQUES  
moins de déchets



+ ÉCONOMIQUES  
jusqu'à 70% d'économie

et + JOLIES



Vous habitez sur le territoire du SICTOM Nord Allier ?

Retrouvez les conditions et le formulaire de demande disponibles sur :  
[www.sictomnordallier.fr](http://www.sictomnordallier.fr)



Les couches lavables représentent un gisement d'évitement de déchets non négligeable. En effet, langer un enfant avec des couches jetables jusqu'à la propreté c'est :

- environ 4 500 couches, soit près d'une tonne de déchets
- un budget de 1 375 € environ par enfant (fourchette allant de 750 à 2 000 € selon le type de couches jetables)

Les couches lavables ont un triple intérêt :

- ◆ **écologique** : elles évitent l'incinération d'une tonne de couches par enfant et l'extraction d'une quantité non négligeable de matières premières.
- ◆ **économique** : l'investissement est plus important au départ (environ 300 à 600 euros), mais les économies sont importantes dans la durée, et si un autre bébé arrive les couches pourront être réutilisées.
- ◆ **sanitaire** : les couches lavables peuvent être confectionnées dans des tissus respectueux de la santé des bébés (labels GOTS, Oeko-tex, etc.).

Le SICTOM propose aux familles une aide financière de 60€ à l'achat de couches lavables (enfant de moins de 2 ans), pour un minimum d'achat de 100€, afin de favoriser leur développement sur le territoire.

Le SICTOM subventionne également à hauteur de 15 euros TTC par foyer, l'achat de protections menstruelles durables pour un montant de facture minimale de 30 euros TTC.

## Les expériences de compostage partagé

Dans le cadre de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), qui a pour objectif la réduction des déchets collectés, le SICTOM Nord Allier accompagne et développe les sites de compostage partagé, qui ont plusieurs intérêts : réduire le volume de sa poubelle de 30%, avoir un engrais naturel et sortir moins souvent sa poubelle...

Alors pourquoi ne pas se lancer dans le compostage ? Même partagé.

C'est un compostage dit collectif car plusieurs personnes apportent leurs déchets de cuisine et de jardin dans des composteurs mis à disposition. Avant de mettre en place une telle action, il est nécessaire pour le porteur de projet, la commune par exemple, de mener une enquête auprès de ses habitants pour connaître l'intérêt qu'ils portent à un tel projet. Ensuite, des composteurs sont mis à disposition par le SICTOM, les foyers se voient remettre un Bio-seau pour le transport de leurs biodéchets jusqu'au site de compostage après avoir suivi une formation par le Maître composteur.

Depuis le mois de septembre 2020, le SICTOM Nord Allier a créé 3 sites de compostage partagé (Yzeure, Jaligny/Besbre, Chavroches).



**Les Ménulphiens intéressés pour qu'une telle démarche se mette en place sur la commune sont invités à se faire connaître au secrétariat de Mairie.**

## Action de prévention de la gendarmerie : le 29 septembre au CAC

**GENDARMERIE NATIONALE**

**Des questions sur votre sécurité en ligne ou celle de vos proches ?**

- Gérer ses données bancaires**  
Quels sont les risques si j'achète en ligne ?
- Se prémunir des virus**  
Puis-je ouvrir cette pièce jointe ?
- Prévenir les risques de fraude**  
Comment me protéger d'une escroquerie ?
- Protéger son identité**  
Mes données sont-elles protégées ?
- Signaler les courriels non désirés**  
Que faire si je reçois des courriels indésirables ?

Internet

**La Brigade Numérique des Aînés de la Compagnie de gendarmerie de Moulins peut vous aider !**

**La Brigade Numérique des Aînés (BNA)**  
Une initiative de la Gendarmerie nationale d'appui aux populations pour les accompagner dans leurs usages numériques en toute sécurité.  
Nous répondons à toutes vos questions sur votre sécurité en ligne et pouvons nous déplacer pour des séances d'information collectives.

Contactez-nous !  
[gdo3+bna-moulins@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:gdo3+bna-moulins@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
04 70 35 58 37

GEND 20.24 | Pour la Population | Par le Gendarme

De 14h à 16h, des spécialistes vous expliqueront comment prévenir les risques numériques (protections des données, escroqueries, ...) et répondront à toutes vos questions.

## Agenda prévisionnel

### En fonction des décrets nationaux à venir

Samedi 3 juillet : Fête Patronale avec concours de pétanque et jeux gonflables l'après-midi, animation musicale, restauration et feu d'artifice en soirée.

Jeudi 8 juillet : 18h15 à 18h45 : découverte commentée d'un tableau à l'église  
19h : concert « réveil de l'harmonium en Bourbonnais »  
(à l'harmonium L.DROY, au chant M.C DE SALVERT) Participation libre

Dimanche 11 juillet à 17 h : Concert « Classique en Bocage » à 10 €

Mardi 13 juillet : Repas des Aînés

Samedi 17 juillet : Concours Doublettes de la Pétanque Ménéulphienne

Samedi 24 juillet : Inauguration de la place Iris RAQUIN

Samedi 28 août : Passage de la course « La Classique des Bourbons » à 15h

Dimanche 5 septembre : Marche de Terre Nord Sud

Dimanche 19 septembre : Passage de la course « La Classic Avermes Portes de l'Allier » à 14h

Vendredi 24 septembre : Assemblée Générale de la Cantine

Samedi 25 septembre : Brocante du Comité des Fêtes

Mercredi 29 septembre : Intervention Brigade Numérique des Aînés de 14h à 16h

Samedi 1<sup>er</sup> octobre : Soirée dansante de la Pétanque Ménéulphienne

Samedi 6 novembre : Dîner dansant de l'AS Ménéulphienne

Samedi 13 novembre : Belote de Générations Mouvement

Samedi 20 novembre : Repas du CCAS

Dimanche 21 novembre : Loto du Comité des Fêtes

Vendredi 3 décembre : Téléthon

Dimanche 19 décembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

## Cinéma itinérant



A 20h30

au Centre d'Animation Culturelle  
Un lundi par mois sauf juillet et août

